

connuë depuis quelques années. Les bains de Las Caldas lui font toujours favorables quand elle va les prendre.

ARTICLE III.

Concernant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

Convention pour les évacuations.

TURIN. I. Ayant fait sentir le mois passé comme prochaine la fin des Conférences qui se tenoient à Nice, pour les évacuations d'Italie & l'établissement de toutes choses, suivant l'esprit du Traité définitif, on a présentement à rappoter que tout y a été achevé de régler le 21. Janvier par une Convention signée en cette Ville de Nice, dont voici la teneur.

« Le 29. Janvier on remettra aux troupes de l'Infant Don Philippe les montagnés du *Parmesan*, avec les Bourgs de *Campiano*, *Bardi* & *Borgo-Taro*.

« Le 3. Fevrier, on remettra aux mêmes troupes, tout le Duché de *Parme*. Le Comté de *Maurienne* sera remis aussi ce jour-là à celles du Roi de Sardaigne.

« Le 5. Fevrier la Ville de *Plaisance* & tout le Duché de ce nom seront évacués aux troupes de l'Infant Don Philippe.

« Le 7. du même mois, on remettra à celles du Duc de Modene tout le Duché de la *Mirandole*. La Placé de *Savone* sera remise dans ce jour aux troupes de la République de *Genoy*. On évacuera pareillement aux troupes de Sardaigne la partie du Comté de *Nice* appelée le *Haut-Var*.

« Le 10. Fevrier, la Ville de *Reggio* & tout le Duché